

APPARTEMENTS Jean Lonjaret

CRÉATION

L'Appartement Éducatif a été créé en 1990. Suite à l'évolution de son agrément en 2015, l'établissement a du s'agrandir pour former « Les Appartements Jean Lonjaret ».

L'établissement accueille des jeunes gens, sourds ou avec troubles du langage, dans trois appartements :

- deux appartements mitoyens situés à Villeurbanne (69) - 20, rue Ducroisé (Quartier Grand-Clément),
- un appartement situé à Lyon 5^e - 104 rue du Commandant Charcot.

L'établissement est géré par la Fondation OVE qui accueille 2 700 enfants, adolescents et adultes dans plus de soixante-dix établissements et services.

Les Appartements Jean Lonjaret font partie du DSTL OVE qui regroupe trois établissements et services dédiés à la surdité et aux troubles du langage.



Adolescents et jeunes adultes, sourds ou avec troubles du langage, de 12 à 20 ans.

AUTORITÉ DE CONTRÔLE

- ARS Rhône-Alpes.



FINANCEMENT

- Assurance Maladie



L'établissement est agréé pour 19 places en internat.

ORIENTATION

- MDPH



Équipe pluridisciplinaire

Une équipe de direction avec un directeur et un responsable de l'établissement - Un service administratif avec deux secrétaires et une assistante de direction - Une équipe éducative avec une éducatrice spécialisée et six moniteurs-éducateurs - Une maîtresse de maison - Deux surveillants de nuit - Une assistante sociale - Une personnes ressource système d'information.

APPARTEMENTS Jean Lonjaret

Situation géographique

Le service administratif des Appartements Jean Lonjaret est situé 19 rue Marius Grosso à Vaulx-en-Velin (69).

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

Métro ligne A ou Tramway ligne T3 - arrêt « Vaulx-en-Velin La Soie » puis bus ligne 16 - arrêt « Marius Grosso ».

Par la route :

- Périphérique Laurent Bonnevey
Sortie « Villeurbanne - La Soie ».
- Rocade Est - Sortie n° 6 « Meyzieu centre
Décines centre - Le Grand Large ».

Contact

- Directeur : **Yves BÉROUJON**
- Responsable de l'établissement :
Rachel BAUDRILLON
rachel.baudrillon@fondation-ove.fr



Suivre notre actualité sur le blog

[Http://blog.fondation-ove.fr/dispositifsurdite/](http://blog.fondation-ove.fr/dispositifsurdite/)



Adresse postale :

Fondation OVE
APPARTEMENTS Jean Lonjaret

19, rue Marius Grosso
69120 Vaulx-en-Velin

Tél : 04 72 78 71 00

appartement.educatif@fondation-ove.fr

www.fondation-ove.fr



APPARTEMENTS Jean Lonjaret

Dispositif surdité et troubles du langage

Février 2016



www.fondation-ove.fr



APPARTEMENTS Jean Lonjaret

LA MISSION

Les Appartements Jean Lonjaret proposent l'hébergement et la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif dont l'objectif est de :

- soutenir le parcours de scolarisation,
- favoriser l'épanouissement personnel et l'acquisition progressive de l'autonomie et de la responsabilité,
- favoriser l'ouverture aux autres (lien social) et sur le monde extérieur (sorties culturelles, découverte de la cité,...),
- préparer progressivement l'insertion sociale et professionnelle,
- favoriser le développement d'une bonne communication.

Deux modules d'accompagnement sont proposés aux jeunes en fonction du degré d'autonomie acquise :

- appartement collectif avec un accompagnement éducatif renforcé,
- appartement semi-autonome avec un accompagnement éducatif plus distancé.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Lors de l'admission sont remis les documents suivants :

- plaquette de l'établissement
- livret d'accueil
- charte des droits et libertés de la personne accueillie
- règlement de fonctionnement.

L'ADMISSION

Elle s'effectue sur notification de la MDPH.

L'ORGANISATION

Les jeunes sont accueillis aux appartements Jean Lonjaret du lundi soir au vendredi matin selon un calendrier annuel préalablement défini (pendant les périodes scolaires et une partie des congés scolaires).

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est construit avec l'usager et sa famille et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins de la personne accueillie en lien avec l'offre de service.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Un Conseil de la Vie Sociale est mis en place au sein de l'établissement. Il réunit trois fois par an des représentants des usagers, des familles, des professionnels et de la Fondation OVE.

En outre, l'usager et sa famille sont invités, chaque année, à donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement par le biais d'un questionnaire de satisfaction.

LES PARTENARIATS

Pour remplir ses missions, l'établissement travaille principalement avec le *SSEFS Recteur Louis* et la *SEES Champagnat*. Il est également amené à travailler en lien avec des clubs sportifs locaux et des centres culturels.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans le mois suivant l'admission. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de l'usager, de sa famille et de l'établissement.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Depuis 2004, l'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Cette démarche s'appuie sur un référentiel d'évaluation inter-associatif intégrant les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.



Glossaire

ANESM : agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

CVS : conseil de la vie sociale.

DSTL : dispositif surdité et troubles du langage.

MDPH : maison départementale de la personne handicapée.

SEES : section d'éducation et d'enseignement spécialisé.

SSEFS : service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation.